

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 22 février 2022 à 19 h, par voie de visioconférence Teams.

**PRÉSENCES :** Carolyne Asselin  
Isabelle Bernier  
Michèle Charest  
Marie-Claude Chaumont  
Bianca Deschatelets, vice-présidente  
Josée Ducharme  
Caroline Gravel  
Alain Jutras  
Katerine Lepipas  
Nathalie Martel  
Gautier Njokou, président  
Christian Slachetka  
Émilie St-Jacques  
Valérie Venne  
Martin Viau

**Directrice générale :** Nathalie Joannette

**Secrétaire générale :** M<sup>e</sup> Marie-France Dion

**Invités :** Sylvain Bruneau, directeur général adjoint, DG  
Nathalie Denny, directrice générale adjointe, DG  
Roch-André Malo, directeur général adjoint, DG  
Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG  
Isabelle Cloutier, directrice, SEJ  
Carole Dallaire, directrice, SRTI  
Isabelle Forest, directrice, SRH  
Isabelle Guay, directrice, SOST  
Chantal Major, directrice, SRF  
Benoit LeBel, directeur, SEA  
Denis Riopel, directeur, SRM  
Anik Gagnon, directrice adjointe, SSGC  
Marylène Raby, analyste, SSGC  
Francine Ladouceur, protectrice de l'élève

**Absence :** Francis Le Quellec, a prévenu de son absence

### **1. POINTS STATUTAIRES**

#### **1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de M. Gautier Njokou, président.

Il est 19 h 03.

## 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° CA-220222-181

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires, et ce, en déplaçant le point 6.1. après le point 4.3. :

<b>1. Points statutaires</b>
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Adoption de l'ordre du jour
1.3. Séance publique d'information : présentation du rapport annuel 2020-2021
1.4. Période de questions du public (30 minutes)
<b>2. Agenda de consentement</b>
2.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 : 2.1.1. Adoption 2.1.2. Suivi : Retour sur la résolution n° CA-211214-174 <i>Mesure révisée « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2021-2022 (pour réalisation des travaux en 2022-2023) – Abrogation de la résolution n° CA-211005-151 – Divers établissements</i>
2.2. Reddition de comptes de la directrice générale – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
<b>3. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)</b>
3.1. Aucun
<b>4. Points de décision nécessitant une présentation</b>
4.1. Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC) pour l'année 2022-2023
4.2. Services professionnels d'audit externe – Adjudication de contrat
4.3. Services professionnels d'audit externe – Nomination pour 2021-2022
<b>Pause</b>
4.4. Processus d'évaluation du rendement de la directrice générale - formation d'un comité
<b>5. Dossier à huis clos</b>
5.1. Dépôt d'avis de la protectrice de l'élève – PÉ-20212022-56 ( <i>huis clos - confidentiel</i> )
<b>6. Points d'information</b>
6.1. Budget révisé 2021-2022 – Information
6.2. Information sur les travaux des comités : 6.2.1. Comité des ressources humaines : bilan des travaux du 8 février 2022; 6.2.2. Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 25 janvier 2022; 6.2.3. Comité de vérification : bilan des travaux du 8 février 2022; 6.2.4. Comité consultatif de transport : compte rendu du 24 novembre 2021 et projet de compte rendu du 4 février 2022; 6.2.5. Comité de parents : procès-verbaux des assemblées du 9 décembre 2021 et 13 janvier 2022.
6.3. Information et questions des membres du conseil d'administration : 6.3.1. Au président 6.3.1.1. Information du président 6.3.2. À la Direction générale 6.3.2.1. Information de la directrice générale et faits saillants
<b>7. Autre</b>
7.1. Varia
<b>8. Clôture</b>
8.1. Levée de l'assemblée

*DE PERMETTRE* au président d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

**Adopté**

### **1.3. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021**

#### **COMITÉ PLÉNIER**

Résolution n° CA-220222-182

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

*DE SIÉGER* en comité plénier pour la séance publique d'information portant sur la présentation du rapport annuel 2020-2021.

**Adopté**

Il est 19 h 05.

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, procède à la présentation à la population du rapport annuel 2020-2021 du CSSMI. Elle fait la revue des principaux éléments contenus audit Rapport.

#### **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CA-220222-183

Il est proposé par Mme Valérie Venne

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 19 h 20.

#### **Résolution n° CA-220222-184**

*ATTENDU* que l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique* demande que le conseil d'administration du Centre de services scolaire tienne, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population;

*ATTENDU* que, conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel a été rendu public sur le site Internet du Centre de services scolaires des Mille-Îles (CSSMI) avant le 31 décembre 2021;

*ATTENDU* que l'avis public relatif à la tenue d'une séance d'information sur le rapport annuel 2020-2021 est paru le 2 février 2022 dans les journaux locaux L'Éveil, Le Nord Info et La Revue de Terrebonne, de même que sur le site Internet du CSSMI;

*ATTENDU* que cette séance publique s'est tenue le 22 février 2022 et que le public a eu l'occasion de poser ses questions aux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Chaumont

*DE RECEVOIR* le rapport annuel 2020-2021 du Centre de services scolaire des Mille-Îles, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

*DE VERSER* ledit rapport annuel 2020-2021 au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 52.

**Adopté**

#### **1.4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune personne n'est inscrite à la *Période de questions du public* de la présente séance.

## **2. AGENDA DE CONSENTEMENT**

### **2.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Résolution n° CA-220222-185

Il est proposé par M. Alain Jutras

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021.

**Adopté**

#### **2.1.2. Suivi de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 : Retour sur la résolution n° CA-211214-174 *Mesure révisée « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2021-2022 (pour réalisation des travaux en 2022-2023) – Abrogation de la résolution n° CA-211005-151 – Divers établissements***

En suivi à l'adoption, lors de la séance ordinaire du 14 décembre dernier, de la résolution n° CA-211214-174 *Mesure révisée « Maintien d'actifs immobiliers » (50620) 2021-2022 (pour réalisation des travaux en 2022-2023) - Abrogation de la résolution n° CA-211005-151*, les listes des divers établissements visés par la mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA), ainsi que par la mise aux normes des autres appareils de plomberie sont déposées en information au cahier de la présente séance.

#### **2.2. REDDITION DE COMPTES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$**

Un tableau présentant les contrats de construction de plus de 1 M\$ octroyés entre le 9 décembre 2021 et le 16 février 2022 par la directrice générale est déposé en information au cahier de la séance.

## **3. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)**

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

#### **4. POINTS DE DÉCISIONS NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION**

##### **4.1. ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS (OOPC) POUR L'ANNÉE 2022-2023**

Résolution n° CA-220222-186

**Pour ce point, Mme Isabelle Bernier déclare son intérêt à titre de directrice adjointe du Service des ressources financières et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.**

*ATTENDU* que le comité de répartition des ressources a procédé à des travaux en vue de réviser les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour l'année 2022-2023;

*ATTENDU* les modifications qui sont proposées pour l'année 2022-2023 par le comité de répartition des ressources;

*ATTENDU* que le comité de répartition des ressources a procédé à la consultation de l'ensemble des directions des établissements et des services;

*ATTENDU* qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de cette consultation;

*ATTENDU* les articles 275 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

*ATTENDU* la règle A-43 du *Règlement de délégation de pouvoirs* (SI-08);

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation du comité consultatif de gestion;

*ATTENDU* la recommandation du comité de répartition des ressources;

Il est proposé par Mme Émilie St-Jacques

*D'ADOPTER* les modifications proposées pour les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations 2022-2023, tel que présentées.

**Adopté**

##### **4.2. SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT EXTERNE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CA-220222-187

**Pour ce point, Mme Isabelle Bernier déclare son intérêt à titre de directrice adjointe du Service des ressources financières et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.**

*ATTENDU* l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le Centre de services scolaire doit nommer un auditeur externe pour chaque année financière;

*ATTENDU* qu'en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* et la *Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* (RM-01), le CSSMI a publié un appel d'offres public, le 22 novembre 2021, portant le n° 190AO2109 pour l'obtention de services professionnels d'audit externe;

*ATTENDU* les soumissions reçues;

*ATTENDU* que le comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions admissibles et conformes reçues;

*ATTENDU* qu'à la suite de l'analyse qualitative des soumissions reçues, le comité de sélection en arrive à une recommandation unanime;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation du comité de vérification;

Il est proposé par M. Alain Jutras

*D'ADJUGER* le contrat d'audit à la firme d'auditeurs externes Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. pour les années 2021-2022 à 2025-2026.

**Adopté**

#### **4.3. SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT EXTERNE – NOMINATION POUR 2021-2022**

Résolution n° CA-220222-188

**Pour ce point, Mme Isabelle Bernier déclare son intérêt à titre de directrice adjointe du Service des ressources financières et annonce qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et à la décision.**

*ATTENDU* l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le Centre de services scolaire doit nommer un auditeur externe pour chaque année financière;

*ATTENDU* la publication d'un d'appel d'offres public par le CSSMI, le 22 novembre 2021, portant le n° 190AO2109 pour l'obtention de services professionnels d'audit externe;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation émise par le comité de vérification, le 8 février 2022, quant à l'adjudication de contrat pour les années 2021-2022 à 2025-2026;

*ATTENDU* la recommandation émise par le comité de vérification, le 8 février 2022, quant à la nomination des auditeurs externes pour l'année 2021-2022;

Il est proposé par Mme Nathalie Martel

*DE RETENIR* la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2021-2022;

*DE FIXER* les honoraires relatifs à ce mandat conformément à l'appel d'offres public portant le n° 190AO2109.

**Adopté**

#### **6.1. BUDGET RÉVISÉ 2021-2022 – INFORMATION**

Mme Michèle Charest, présidente du comité de vérification, explique aux membres du conseil d'administration la raison pour laquelle le budget révisé 2021-2022 n'a pas fait l'objet d'une présentation au comité de vérification. La secrétaire générale, M<sup>e</sup> Marie-France Dion, précise par ailleurs les mandats du comité de vérification prévus à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et ajoute qu'il n'y a pas eu contravention à l'égard de cette loi.

La directrice du Service des ressources financières, Mme Chantal Major, explique aux membres du conseil d'administration que, conformément au processus budgétaire, le CSSMI a effectué la révision financière de ses secteurs d'activités en tenant compte notamment du rapport financier 2020-2021, de la clientèle révisée de l'année 2021-2022 et de tous les autres facteurs observés à la suite de la rentrée scolaire 2021-2022. Elle présente les faits saillants de cette mise à jour, en suivi au budget qui a été adopté par le conseil d'administration le 22 juin 2021. Un document à cet égard est déposé en information au cahier de la présente séance.

#### **4.4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION**

Proposition

*ATTENDU* que le conseil d'administration doit procéder à l'évaluation du rendement de la directrice générale du Centre de services scolaire;

*ATTENDU* que conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des ressources humaines doit proposer des critères d'évaluation aux membres du conseil d'administration en se basant sur les orientations du *Plan d'engagement vers la réussite* et sur les attentes concernant les rôles et responsabilités de la directrice générale;

*ATTENDU* que, pour alléger le processus, il y a lieu de constituer un comité d'évaluation du rendement de la directrice générale afin que ce dernier puisse participer à différentes étapes du processus de gestion de la performance de la directrice générale;

*ATTENDU* qu'il est proposé que ce comité soit formé de cinq membres du CA, soit la présidence, deux membres parents et deux membres issus de la communauté;

Il est proposé :

*DE CONSTITUER* un comité d'évaluation de rendement de la directrice générale composé des membres suivants :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_
5. \_\_\_\_\_

Le président, M. Gautier Njokou, explique aux membres du conseil d'administration les raisons pour lesquelles il demande un report de la formation du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale à la séance du conseil d'administration du mois d'août 2022. La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, explique quant à elle la proposition de calendrier de travail du comité.

M. Alain Jutras souligne la possibilité de prévoir d'ores et déjà que la composition du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale soit répartie d'un pourcentage égal de membres en fonction depuis le 21 octobre 2020 et de nouveaux membres dont la désignation sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### **RETRAIT DE LA PROPOSITION – PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION**

Résolution n° CA-220222-189

*ATTENDU* les représentations au sujet de la formation d'un comité de sélection pour l'évaluation du rendement de la directrice générale et de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* le 10 mars prochain;

*ATTENDU* que 7 des 15 membres du conseil d'administration verront leur mandat à échéance le 30 juin 2022;

Il est proposé par M. Christian Slachetka

*DE RETIRER*, conformément à l'article 9.4 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration* (SI-02) la proposition relative au point 4.4. de l'ordre du jour *Processus d'évaluation du rendement de la directrice générale – formation d'un comité*

**Adopté**

**PROPOSITION DE REPORT DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION**

Résolution n° CA-220222-190

Il est proposé par Mme Valérie Venne

*DE REPORTER* l'étude du dossier *Processus d'évaluation du rendement de la directrice générale – formation du comité* à la première séance ordinaire du conseil d'administration du mois d'août 2022.

**Adopté**

**5. DOSSIER À HUIS CLOS**

**HUIS CLOS**

Résolution n° CA-220222-191

Il est proposé par Mme Bianca Deschatelets

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 20 h 35.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CA-220222-192

Il est proposé par M. Martin Viau

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 21 h 11.

**5.1. DÉPÔT D'AVIS DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE – PÉ-20212022-56**

Résolution n° CA-220222-193



*ATTENDU* la plainte adressée à la protectrice de l'élève relativement à l'aménagement d'un local d'apaisement et la révision des mesures d'intégration de l'élève;

*ATTENDU* que cette plainte a été jugée recevable par la protectrice de l'élève et que cette dernière a émis l'avis n° PÉ-20212022-56;

*ATTENDU* que la protectrice de l'élève a jugé la plainte fondée et a émis des recommandations;

*ATTENDU* le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) du Centre de services scolaire;

*ATTENDU* que le délai de 30 jours prévu audit Règlement pour la transmission de l'avis à la direction générale adjointe concernée et à la directrice générale n'a pu être respecté vu la complexité du présent dossier;

*ATTENDU* l'avis de la protectrice de l'élève;

Il est proposé par Mme Caroline Gravel

*DE RECEVOIR* l'avis de la protectrice de l'élève n° PÉ-20212022-56 relativement à l'aménagement d'un local d'apaisement et la révision des mesures d'intégration de l'élève;

*DE PRENDRE ACTE* de l'avis et des recommandations de la protectrice de l'élève;

*DE DEMANDER* aux acteurs concernés de mettre en œuvre les diverses recommandations formulées par la protectrice de l'élève dans son avis;

*DE VERSER* l'avis de la protectrice de l'élève au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 53.

### **Adopté**

À la demande de Mme Marie-Claude Chaumont, un suivi des recommandations sera fait aux membres du conseil d'administration, en huis clos, lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

## **6. POINTS D'INFORMATION**

### **6.2. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS**

Les représentants de chacun des comités font état des faits saillants et des travaux de leur comité respectif, lesquels sont plus amplement détaillés et déposés en information au cahier de la présente séance.

#### **6.3.1.1. INFORMATION DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gautier Njokou, présente aux membres du conseil d'administration quelques points d'information, lesquels portent sur les quatre éléments suivants :

- Le *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*;
- Le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

- Le calendrier des séances du conseil d'administration 2022-2023; et
- Le CSSMI, à titre d'organisme de bienfaisance.

### **6.3.2.1. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET FAITS SAILLANTS**

La directrice générale, Mme Nathalie Joannette, présente des informations et faits saillants aux membres du conseil d'administration, lesquels portent sur les cinq éléments suivants :

- Retour sur la vaccination et le plan de contingence;
- Le succès du prix LUMINA;
- Le plan de communication de la Direction générale, dont les travaux d'amélioration du Teams-SharePoint du CA;
- Sa participation à l'élaboration de l'échéancier et des travaux en lien avec le Plan stratégique du ministère de l'Éducation; et
- Le processus de comblement du poste de direction générale adjointe, pour lequel elle remercie le comité de sélection.

## **7. VARIA**

Aucun sujet.

## **8. CLÔTURE**

### **8.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE** Résolution n° CA-220222-194

Il est proposé par Mme Isabelle Bernier

*DE LEVER* la séance.

### **Adopté**

Il est 21 h 47.

Gautier Njokou, président

M<sup>e</sup> Marie-France Dion, secrétaire générale